

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 144-16**

Le 9 novembre 2016

**Performance Sports Group Ltd. (PSG)  
Retrait de la cote**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Bourse de Toronto a annoncé le 8 novembre 2016 le retrait de la cote de Performance Sports Group Ltd. (la « Compagnie ») à la fermeture du marché le 8 décembre 2016.

Le 31 octobre 2016 la Compagnie a annoncé qu'un processus de restructuration se poursuivait. À la date de la publication du présent avis, les actions ordinaires de la Compagnie continuent d'être négociées sur le marché de gré à gré sous le symbole (PSGLQ). (Veillez noter que le marché de gré à gré est un marché américain.)

Veillez noter que la négociation des options de la Compagnie demeurera suspendue à la Bourse de Montréal jusqu'à la date du retrait de la cote. (La négociation de la classe d'option reprendra à l'ouverture du marché le 9 décembre 2016. Les termes sont décrits ci-dessous.)

**Performance Sports Group Ltd. (PSG)**

**CDCC et M-X détails : Retrait de la cote des actions ordinaires :**

**Il n'y aura pas de rajustement de contrat** pour ces séries d'options à ce moment.

À la date effective, 9 décembre 2016, les modifications apportées à la classe d'options (PSG) seront comme suit :

- Le symbole ne sera pas ajusté et restera (PSG) sauf s'il y aura des changements.
- Aucune nouvelle série d'options ne sera inscrite aux fins de négociation.
- Seules les transactions de clôture seront permises.
- Toutes les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours seront retirées de la cote à la date effective.

- Le livrable et le CUSIP demeurent inchangés sauf s'il y aura des changements au niveau de la compagnie.
- Après la date effective, la fonction auto-exercice demeurera indisponible pour les options de la Compagnie. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Luc Fortin  
Président et chef de la direction